

COMMUNE DE SINNAMARY



Délibération n° 2019. 000631/FIN

**Modification d'une autorisation de programme et crédits de paiements  
(AP/CP) du Centre Technique Municipal**

L'an deux mille dix neuf, le vingt neuf mars, le Conseil Municipal de la Commune de Sinnamary étant assemblé en session ordinaire s'est réuni, au lieu habituel de ses séances après une convocation légale sous la présidence de M. Jean-Claude MADELEINE, Maire,

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Jean-Claude MADELEINE, Maire,  
Mme Annick ARON-LEVEILLE, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire  
M. René-Serge HORTH, 2<sup>ème</sup> Adjoint au Maire,  
M. Patrick COSSET, 3<sup>ème</sup> Adjoint au Maire,  
Mme Myriam MARIN, 4<sup>ème</sup> Adjointe au Maire,  
Mme Cathia ATTICA, 6<sup>ème</sup> Adjoint au Maire,  
Mme Claudine CAILLOT, Conseillère Municipale,  
M. Fabien CLET, Conseiller Municipal,  
Mme Brigitte HORTH, Conseillère Municipale,  
M. Jean-Marie DECOLLAS, Conseiller Municipal,  
M. Pierre HO-WEN-SZE, Conseiller municipal,  
Mme Maéva CHAMPESTING, Conseillère municipale,  
Mme Emeline JEREMIE, Conseillère Municipale,  
Mme Emilie VENTURA-CLET, Conseillère Municipale,  
M. Sylvio BOCAGE, Conseiller Municipal,  
M. Andrey ANDRE, Conseiller Municipal,  
Mme Fidélia BOCAGE, Conseillère Municipale

**ETAIENT ABSENTS :**

M. Jean-Claude HORTH, 5<sup>ème</sup> Adjoint au Maire.  
Mme France CLET-COURAT, Conseillère Municipale,  
Mme Odile ANTOINETTE, Conseillère Municipale,  
M. Jean-Marie TORVIC, Conseiller Municipal,  
M. Ludovic LETARD, Conseiller Municipal,  
Mme Marie-Noëlle ZULEMIE, Conseillère Municipale,

**PROCURATIONS :**

M. Jean-Claude HORTH donne pouvoir à M. Patrick COSSET - Mme Odile ANTOINETTE à Mme Myriam MARIN pour voter en leur nom, comme le prévoit l'article L2121-20 du Code des Collectivités Territoriales.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont pu valablement délibérer.

Il a été procédé conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil, M. Andrey ANDRE, ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir les fonctions qu'il a acceptées.

**DATE DE CONVOCATION**

Vendredi 22 Mars 2019

**DATE DE REUNION**

Vendredi 29 Mars 2019

**NOMBRE DE MEMBRES :**

En exercice : 23

Présents : 17

Absents : 06

Quorum : 12

Procurations : 02

Votants : 19

Le Maire

Jean-Claude MADELEINE



~ ~ ~ ~ ~

Accusé de réception en préfecture  
973-219733128-20190329-2019-  
631FIN-DE  
Date de réception préfecture :

**Modification d'une autorisation de programme et crédits de paiements (AP/CP)  
du Centre Technique Municipal**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales

**Sur rapport du Maire,**

**Après en avoir délibéré,**

**Décide,**

**Article 1 : DE DONNER ACTE** au Maire de son rapport n° 2019-1T-1R- 13 /FIN

**Article 2 : D'AUGMENTER** de 53 000 € l'autorisation de programme de l'opération « construction du centre technique municipal » la portant à un total de 2 253 000 € :

**Article 3 :DE MODIFIER** la répartition des crédits de paiement de l'opération « construction du centre technique municipal » comme suit :

AP/CP	CP									
Opération	Centre technique municipal									
Répartition des crédits de paiement										
€uros										
Opérations		2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Total général	
D		31 100	11 723	0	711 747	230 000	392 000	876 430	2 253 000	
Maîtrise d'œuvre		31 100	11 723	0	63 747	30 000	40 000	76 430	253 000	
Travaux					648 000	200 000	352 000	800 000	2 000 000	

**Article 4 : D'AUTORISER** le Maire à signer tout document afférent à l'exécution de la présente délibération.

ADOPTE PAR 19 VOIX	CONTRE 00	ABSTENTION 00
M. Jean-Claude MADELEINE , Mme Annick LEVEILLE , M. René-Serge HORTH , M. Patrick COSSET , Mme Myriam MARIN , M. Jean-Claude HORTH , Mme Cathia ATTICA , M. Pierre HO-WEN-SZE , Mme Claudine CAILLOT , M. Jean-Marie DECOLLAS , Mme Brigitte HORTH , Mme Maéva CHAMPESTING , M. Fabien CLET , Mme Odile ANTOINETTE , Mme Emilie VENTURA-CLET , M. Sylvio BOCAGE , Mme Emeline JEREMIE , M. Andrey ANDRE , Mme Fidélia BOCAGE		

Pour extrait conforme au registre des délibérations,  
Fait à Sinnamary, le 01 avril 2019

Le Maire

  
**Jean-Claude MADELEINE**



Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération dès sa publication ou déclaration auprès des services de l'Etat.

Accusé de réception en préfecture  
973-219733128-20190329-2019-  
631FIN-DE  
Date de réception préfecture :

Jean-Claude MADELEINE	ARON-LEVEILLE Annick
René-Serge HORTH	Patrick COSSET
Myriam MARIN	Jean-Claude HORTH
Cathia THEODOSE-DORVIL-ATTICA	Jean-Marie TORVIC
France CLET COURAT	Pierre HO-WEN-SZE
Claudine CAILLOT	Maéva CHAMPESTINE
Jean-Marie DECOLLAS	Brigitte HORTH
Ludovic LETARD	Odile ANTOINETTE
Fabien CLET	Marie-Noëlle ZULEMIE
Emilie CLET-VENTURA	Sylvio BOCAGE
Emeline JEREMIE	Andrey ANDRE
Fidélia BOCAGE	

Accusé de réception en préfecture  
973-219733128-20190329-2019-  
631FIN-DE  
Date de réception préfecture :